

Réunion du : 20 octobre 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 8

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U18 Brassage poule D1 - Match N° 50792.2, CS Corbigny 1 / FC Nevers 1 du 22 octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre **au mercredi 9 novembre à 18h00.**
Demande acceptée.

Championnat U18 Brassage poule D2 - Match N° 51469.1, ESN 58 1 / E-Marzy 1 du 8 octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au **mercredi 9 novembre 19h00.**
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D1 - Match N° 50440.2 FC Nevers 1 / AS Clamecy 1 du 22 octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre **à 14h30.**
Demande acceptée.

Championnat U15 brassage poule D2 - Match N° 50453.1, E-RCNCS 1 / CS Corbigny 1 du 10 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre **au 29 octobre.**
Demande acceptée.

- Amende au club de Corbigny pour réponse hors délai, 10€

Championnat U15 brassage poule D2 - Match N° 50464.1, CS Corbigny 1 / E-Snid 2 du 22 octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre **à 11h30.**
Demande acceptée.

1.2. Matches repositionnés.

Championnat U15 Brassage poule D1 - Match N° 50442.1, UCS Cosne 3 / US La Charité 1 du 24 septembre.
La commission repositionne cette rencontre au **26 novembre.**

- En raison des clubs toujours engagés en coupes « **Gambardella** » la commission repositionne les rencontres suivantes tel que :

Championnat U18 Brassage poule D1

Match N° 50790.2, US Cosne 2 / SNID 2 du 22 octobre.

Match N° 50791.2, AFGP 58 2 / FC Nevers-Banlay 1 du 22 octobre.

La commission repositionne ces deux rencontres au 29 octobre.

2 – FOOT A 8

2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 D2 Brassage poule D - Match N° 50890.1, CS Chantenay 1 / E-St Pierre/SLA09 1 du 22 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre à **15h00**.

Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule D - Match N° 50885.1, CS Chantenay 1 / AS Charrin 1 du 15 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre **au mercredi 9 novembre à 16h00**.

Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule E - Match N° 50891.1, CS Corbigny 1 / CS Chatillon en Bazois 1 du 22 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre **au 26 novembre**.

Demande acceptée.

2.2. Matches repositionnés.

Championnat U13 D2 Brassage poule A - Match N° 50833.1, AS Varzy 1 / ASL St Père 1 du 17 septembre.

La commission repositionne cette rencontre au **mercredi 2 novembre**.

Championnat U13 D2 Brassage poule D - Match N° 50877.1, RC Nevers-Challuy-Sermoise 1 / AS Charrin 1 du 17 septembre.

La commission repositionne cette rencontre au **mercredi 2 novembre**.

2.3. Match donné perdu.

Championnat U13 D2 Brassage poule D - Match N° 50882.1, RC Nevers-Challuy-Sermoise 1 / ESN 58 1 du 1^{er} octobre.

La commission donne match perdu au club de RC Nevers Challuy Sermoise. **0-3 / 1 point de pénalité**.

- **La commission considère qu'après multiples relances, le club n'a pas pris celles-ci en considération et que le secrétariat et la commission sont toujours en attente de la feuille de match « papier » et du constat d'échec 20 jours plus tard.**

3 – COUPE DEPARTEMENTALE U15

Prochain tour « T2 » du 5 novembre les rencontres sont établies comme suit :

- Règlement publié sur notre procès-verbal n° 6 du 6 octobre.

E-La Machine/Charrin 1 – E-Coulanges/Guérigny-Urzy/Montigny/St Benin 1

E-SNID/ESN 2 - CS Corbigny 1

E-Moulins-Engilbert/Château-Chinon-Arleuf/Cercy 1 - E-RC Nevers-Challuy-Sermoise/AFGP 58/Marzy 1

Exempt – E-US St Pierre/SLA 09 1 – **3 points.**

4 – FOOTBALL D'ANIMATION

4.1. Plateaux du 22 octobre.

Sites d'accueil U7

ASL St Père

ASA Vauzelles

SLA09

CS Corbigny

AS Charrin

En déplacement

AS Varzy, AS Pouilly, US La Charité, UCS Cosne, FC Alligny-St Amand

AS St Eloi, AS St Benin, JS Marzy, AS Guérigny, US Coulanges

AFGP 58, RC Nevers-Challuy-Sermoise, FC Nevers Banlay

V-Prémery, US Lormes, AS Clamecy, FC Château Chinon

SNID, UF La Machine, ESN 58, US St Pierre

Sites d'accueil U9

AS Clamecy

JS Marzy

St Eloi

US St Pierre

Urzy

Château Chinon

En déplacement

Alligny-St Amand, UCS Cosne, ASL St Père, AS Varzy

FC Nevers Banlay, Fc Nevers, ASA Vauzelles, FC Chaulgnes

AFGP 58, RC Nevers-Challuy-Sermoise, US Coulanges

AS Charrin, CS Chantenay, ESN 58, SNID, SLA 09

US La Charité, UF La Machine (*absent excusé*), ALSC Montigny, V-Prémery,

AS Pouilly

US Cercy, CS Chatillon, CS Corbigny, US Lormes, US Moulins, AS St Benin

Sites d'accueil U11

As Pouilly

FC Nevers Banlay

RC Nevers-Challuy-Sermoise

AS Varzy

AS St Benin

SNID

En déplacement

UCS Cosne, US La Charité, V-Prémery, ASL St Père

AFGP 58, ASA Vauzelles

JS Marzy, US Coulanges, Fc Nevers

AS Clamecy, CS Corbigny, Ent-Montigny/Guérigny

FC Château-Chinon, E-Chatillon/Cercy/Moulins, UF La Machine

AS Charrin, ESN 58, US St Pierre, SLA 09

5 – INFOS CLUBS

La commission rappelle aux éducateurs U11 que la jonglerie n'est pas au bon vouloir de chacun mais une phase technique OBLIGATOIRE.

ATTENTION AUX REPORTS, LES DATES DEVIENNENT RARES !

Rappel de la procédure officielle « changement de date / heure » via « FOOTCLUBS » :

Cette procédure est incontournable comme stipulée page 124 de l'annuaire du District de la Nièvre de Football.

1. Cette demande de report doit nous parvenir « **ABOUTIE** » avec, la future date de jeu ou du changement d'heure. Nul besoin de passer par « FOOTCLUBS » pour nous dire que la rencontre sera jouée ultérieurement. Toutefois si cette dite rencontre devait être arbitrée par un officiel, un simple courriel au secrétariat du District devra impérativement nous en informer et ce au plus tard le vendredi 15h00.
2. Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au 01 janvier 2023(*date fictive*) afin que les clubs puissent prochainement adresser une demande de report via « FootClubs ».
3. **Foot à 11 et à 8**: Une rencontre non jouée à la date initialement prévue au calendrier officiel pourra être repositionnée **dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un mail des 2 clubs soit adressé au secrétariat du District** au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et entraînera une amende pour les deux clubs.

La commission constate une très grande négligence sur les remontées des rencontres et plateaux et ce, tout en tenant compte des dysfonctionnements par saisie informatique.
A compter du 5 novembre tout manquement aux règles qui encadrent le bon fonctionnement de nos championnats ou plateaux sera sanctionné par le barème en vigueur.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.